

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 17 octobre 2012**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme BERNARD), Mme GINDRE, (représentée par M. BERTHIER), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 9 octobre 2012

**Délibération n° : 46-2012**

**Objet : Établissement des Tilleuls – création de la Maison des Seniors**

**Aménagement des locaux et mise en accessibilité**

**Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle**

**Désignation du maître d'œuvre – demandes de subventions – demande de permis de construire**

Dans le cadre de sa politique « Dijon Ville Amie des Aînées » la Ville de Dijon va ouvrir une Maison des Seniors dans les locaux « des Tilleuls » appartenant au Centre Communal d'Action Sociale situés rue Mère Javouhey.

Ce concept de lieu d'accueil unique offrira à ses usagers un accès facilité à l'information, une visibilité accrue des services existants, un développement de la solidarité et des échanges entre citoyens dans un cadre convivial et agréable.

En raison des travaux prévus, son ouverture est programmée pour la rentrée scolaire 2013.

Le programme des travaux envisagé sera le suivant :

- création d'un accueil, d'une salle d'activité et d'information au rez-de-chaussée,
- création de salles d'activité en sous-sol,
- création de bureaux au premier étage.

Il est également prévu l'accessibilité de l'ensemble des locaux de la Maison des Seniors aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la création d'un ascenseur.

La surface totale des locaux à rénover est évaluée à 583 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 380 000 € TTC (frais d'étude et travaux).

La maîtrise d'œuvre sera confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire est nécessaire.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration ont :

- décidé l'aménagement et la mise en accessibilité des locaux de la Maison des Seniors ;
- adopté le programme de travaux proposé ;
- arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 380 000 € TTC ;
- décidé de confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- dit que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits d'étude nature 203 et sur les crédits de travaux nature 2313 ;
- décidé de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux ;
- autorisé le Président ou son représentant légal à déposer les demandes de permis de construire qui seront nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- autorisé le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
Finances : 1  
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

**PUBLIÉ LE 18 OCT. 2012**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

24 OCT. 2012

